

**PROCES VERBAL des DELIBERATIONS de
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du PLAB Grand Est
Le vendredi 28 septembre 2018 à 9 h 30**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du PLAB Grand Est s'est réunie le vendredi 28 septembre 2018 à 9 h 30 dans les locaux de l'AFPIA Grand Est à Liffol-Le-Grand sur convocation de Madame Anne Thireau-Gérard, Présidente.

Etaient présents :

Madame Anne Thireau-Gérard - Présidente du PLAB Grand Est et de COLLECTION PIERRE COUNOT BLANDIN

Monsieur Jacques Gillet - Trésorier du PLAB Grand Est et Président de l'AFPIA GRAND EST

Monsieur Gwenaël Géhin - AFPIA GRAND EST

Madame Odile Duchenne – AMEUBLEMENT FRANÇAIS

Monsieur Jérôme Causin - ATELIER CLUBSPIRIT, AVT et NEO SIEGES

Madame Fleur Pierson – ATELIER DECO STYLES

Monsieur Simon Leclerc, CCOV de NEUFCHATEAU

Monsieur Jean-Michel Bach, CHENE DE L'EST et PARQUETS HUOT

Madame Isabelle Reisse – ECHEVARRIA

Monsieur David Charles – GRANDEMANGE AGENCEMENT – LES CREAGENCEURS

Madame Maryline Colle, IDCOLLE

Madame Claire Chopitel - LAORUS

Monsieur François-Xavier Baltazard, LAVAL

Monsieur Loïc Liddell – MENUISERIE 2D 2L

Monsieur Francis Taglang – MEUBLES CONTEMPORAINS D'ALSACE

Monsieur Hervé Mayon - MH DIFFUSION – LA LICORNE VERTE

Monsieur Matthieu Quinot - SIEGES D'ART FRANCAIS

Madame Valérie Thiebault, THIEBAULT VALERIE

Assistaient également à la réunion, mais sans avoir le droit de vote :

Madame Marie-Martine Chracotch - CHRACOTCH

Madame Dominique Becht, PLAB GRAND EST

Madame Nathalie Mathis, PLAB GRAND EST

Madame Sarah Mosta, PLAB GRAND EST

Madame Francine Nicolas, PLAB GRAND EST

23 personnes sont présentes dont 17 avec un droit de vote et 46 pouvoirs donnés à :

- 33 pouvoirs à Madame Anne Thireau-Gérard
2, rue du 8 mai 1945 - BP 8 - 88350 LIFFOL-LE-GRAND
Tél. : +33 (0)3 29 94 01 03 - Fax : +33 (0)3 29 94 02 57 - e-mail : contact@plab.org

- 6 pouvoirs à Monsieur Jacques Gillet
- 2 pouvoirs à Monsieur Jean-Michel Bach
- 1 pouvoir donné à Madame Stéphanie Adam
- 1 pouvoir donné à Monsieur Matthieu Quinot
- 1 pouvoir donné à Monsieur Francis Taglang
- 1 pouvoir à Monsieur Wilfried Viel
- 1 pouvoir donné à Madame Odile Duchêne

Etaient excusés :

Messieurs Chrétien et Dourin – A. CONCEPT

Monsieur Éric Martin, A2M DIFFUSION

Monsieur Dominique Weber, ALLIANCE MANUFACTURES DE FRANCE

Madame Cécile Cantrelle, ALSAPAN

Monsieur Xuan Cuong Duy Dinh, ART ESCALIERS

Madame Anne-Sophie Cohen, ATELIERS D'ART WALSER

Monsieur Quentin Blumenroeder, BLUMENROEDER MANUFACTURE

Monsieur Claude Boye, BOYE MENUISERIE

Madame Patricia Braxenthaler, BRAXENTHALER

Monsieur Régis Simon, BRITISH BEDDING COMPANY et VOSGES OUATINAGE

Monsieur Julien Ducret, BRODERIES GOUVERNEL

Monsieur Claude Bloch, CEDAM

Monsieur Stéphane Davoli - COLLINET

Monsieur Gildas François, LE COQ ET LE CRAPAUD

Monsieur François Rivierre, CQFD BOIS

Monsieur Yannick Vidon Gerlier - CREATION VIDON GERLIER

Monsieur Frédéric Muller, CRISTALLERIE DE MONTBRONN

Monsieur Philippe Eymard - CRITT BOIS

Monsieur Christophe Richard – CRMA GRAND EST

Monsieur Philippe Courtois, CUISINES COURTOIS

Monsieur Michel Regin, DAILLOT INTERNATIONAL

Monsieur Claude Haumesser, DE BUYER INDUSTRIES et MARLUX

Monsieur Olivier Grandin, DELAROUX AMEUBLEMENT

Monsieur Diemoz José, DIEMOZ JOSE

Monsieur Didier Hannaux, DODO

Monsieur Richard Dott, DOTT RICHARD

Monsieur Laurent Clavier, EBENE

Monsieur Alain Friedel, EBENISTERIE FRIEDEL

Monsieur Benoît HESS, EBENISTERIE HESS

Monsieur Pierre Petrovic, EBENISTERIE PETROVIC

Monsieur Gilles Somme, ESCALIERS SOMME

Monsieur Jean-Luc Fringant, FRINGANT
Monsieur Éric Didier - FUTURA EDITIONS
Monsieur Paul de Montclos - GARNIER THIEBAUT
Monsieur Jean-Baptiste Gaupillat, ORGUES GAUPILLAT
Monsieur Patrick Dumez, GENTE
Monsieur Vincent Carru, GHM
Madame Aude Barlier - GIPEBLOR
Monsieur Philippe Angenieux, GRAINE D'EBENE
Monsieur Hubert Braye – HUBERT BRAYE
Monsieur Jean-Pierre Hugon, HUGON METAL DESIGN
Monsieur Raymond Bach, HUOT PARQUETS
Monsieur Daniel Husson, HUSSON INTERNATIONAL
Monsieur Hervé Mang, ILM AGENCEMENTS
Monsieur Gilles Chantelot, INMAN
Monsieur Gaëtan D'Hotel, JH FURNISHINGS
Monsieur Mickaël Besse, JEAN-PIERRE BESSE MANUFACTURE DE SIEGES
Madame Catherine Deloos et Monsieur Théodore Coumbassa - KILLAMODJA
Monsieur Yves Koenig, KOENIG FACTEURS D'ORGUES
Monsieur Denis Clément, LDC AGENCEMENT
Monsieur Mathieu Perrault, LEROUX INDUSTRIE FINITIONS
Monsieur Jean-Jacques Reinbolt, LORACA
Monsieur Max Ringenbach - LYCEE DES METIERS PIERRE et MARIE CURIE
Monsieur Jean-Paul Maire, MAIRE JEAN PAUL
Madame Christine Lorimy, MAISON IMAGES D'EPINAL
Monsieur François-Régis Adam, MANUFACTURE ADAM FRANCOIS-REGIS
Monsieur Martin Pietri, MANUFACTURE DES EMAUX DE LONGWY 1798
Monsieur Jean-Loup Marcilly, MARCILLY JEAN-LOUP
Madame Florence Michelet, MARINA STUDIO
Monsieur Guillaume Ferbach, MENUISERIE FERBACH
Monsieur Heinz Gödecke, MENUISERIE GODECKE
Monsieur Jérôme Saleur, MEUBLES DE LORRAINE
Monsieur Wilfried Viel, MEUBLES ET ARTS LIFFOLOIS
Monsieur Patrick Lagrange, MEUBLES LAGRANGE
Monsieur Bruno Sachet, MEUBLES RINCK
Monsieur Nicolas Houillon - METROPOLIGHT
Monsieur Christophe Petitjean, MIROITERIE PETITJEAN
Monsieur Nicolas Mailly, MOBILIER DES VOSGES
Monsieur Patrick Harmand, MUHLEISEN G WALTHER ET ASSOCIES
Monsieur Renaud Uhl, MY QUINTUS
Monsieur Nicolas Souchet - NA SOUCHET

Madame Sonia Linard, NORKI
Monsieur Éric Mathieu, OLIVIER XERTY INDUSTRIES
Monsieur Jean-Christian Guerrier, ORGUES GUERRIER ASSOCIES
Monsieur Olivier Parize, PARIZE OLIVIER
Monsieur Valéry Berlot, PATINES DES CHAUMIERES
Monsieur Vincent Perry – PELTEX INDUSTRIE
Monsieur Mickaël Sachot, PJ MOUSSE
Monsieur Laurent Plet, PLET FACTEUR D'ORGUES
Monsieur Yannick Gendarme, REHAU INDUSTRIE
Monsieur Jean-François Roelly, ROELLY-BENTZINGER
Monsieur Julien Rulhand, RUHLAND SAS
Madame Anne Leitzgen, SCHMIDT GROUPE
Monsieur Rémy Schwitzer - SCHWITZER FRERES
Madame Sophie Lavandier, SCIAE
Monsieur Thierry Rieb, SIMEA
Monsieur Vincent Schaller, SINEU GRAFF
Monsieur Alain Boyon, SOFART
Monsieur Franck Gloriot, STYL DECORS
Monsieur Dominique Roitel – STYLE ET CONFORT et LA MAISON DES TAPISSIERS
Monsieur Jean-Yves Hanania - STYLES DECORATION
Monsieur Jacques Desbrosses, TANNERIE SOVOS GROSJEAN
Monsieur Maxime Barret - TOQUARD/T MOBILIER
Monsieur Marc Rinderneck - VANGILVE AGENCEMENT
Monsieur Laurent Astoin, VOSGECLAIR
Monsieur Christophe Bourin - VOSGES CONTRACT
Monsieur Dominique Weber, WEBER INDUSTRIES
Monsieur Bruno Vernin, Président d'honneur du PLAB Grand Est
Madame Cathy Dufour, AMEUBLEMENT FRANÇAIS
Monsieur Audoin de Gouvion Saint Cyr, CODIFAB
Monsieur François Vannson, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES
Monsieur Jean-Luc Marx, PREFET DE REGION GRAND EST
Monsieur Jean Rottner, REGION GRAND EST
Madame Lilla Merabet, REGION GRAND EST
Monsieur Daniel Gremillet, REGION GRAND EST
Monsieur Cyril Vidot, MAIRIE de LIFFOL LE GRAND

L'Assemblée Générale extraordinaire débute à 9 h 30.

Madame Anne Thireau-Gérard, présidente du PLAB, souhaite la bienvenue à l'assemblée et la remercie pour sa présence. Elle ouvre l'assemblée en déroulant l'ordre du jour.

Le taux de participation au vote atteint 47.73 % pour un quorum requis de 33 %, l'assemblée générale peut donc se tenir.

I - Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 9 juin 2017

Madame Thireau-Gérard soumet à l'approbation le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 8 juin 2018 aux membres présents.

⇒ Décision : *Le compte rendu est adopté à l'unanimité, sans aucune observation ni réserve.*

II - Présentation de Sarah Mosta, nouvelle chargée de communication et de mission

Comme prévu lors du conseil d'administration du 8 juin 2018, un emploi TP polyvalent communication et chargé de mission pour la Champagne-Ardenne a été pourvu.

Sarah Mosta, recrutée pour ce poste, se présente, explique son parcours, ses motivations et ses projets pour accomplir ses missions au sein du PLAB Grand Est.

III – Modification d'articles des statuts du PLAB Grand Est pour intégrer les nouveaux membres du Conseil d'Administration :

Madame Anne Thireau-Gérard liste les membres dont les mandats ont été renouvelés lors de l'assemblée générale du 8 juin 2018 :

- BALTAZARD François-Xavier : LAVAL
- BOURIN Christophe : VOSGES CONTRACT
- CAUSIN Jérôme : NEO SIEGES FRANCE
- DAVOLI Stéphane : COLLINET
- GILLET Jacques : AFPIA GRAND EST
- QUINOT Matthieu : SAF
- REISSE Isabelle : ECHEVARRIA
- ROITEL Dominique : STYLE ET CONFORT / HENRYOT ET CIE
- VIDON GERLIER Yannick : CREATIONS VIDON GERLIER

Quatre nouveaux membres adhérents ont postulé afin d'intégrer le Conseil d'Administration, à savoir :

- ADAM Stéphanie : MANUFACTURE ADAM FRANCOIS-REGIS
- CHARLES David : GRANDEMANGE AGENCEMENT / LES CREAGENCEURS
- CHOPITEL Claire : LAORUS
- TAGLANG Francis : MEUBLES CONTEMPORAINS D'ALSACE

Même si leurs candidatures ont été validées lors de l'assemblée générale du 8 juin 2018, elles ne pouvaient être effectives qu'après modification des statuts du PLAB Grand Est qui limitent le nombre de membres à 12 pour 15 postulants au sein de son Conseil d'Administration.

Cette modification des statuts ayant été votée à l'unanimité lors de la précédente assemblée générale, la présidente liste tous les changements à apporter et qui font suite aux récentes évolutions du PLAB Grand Est. Elle demande à l'assemblée générale de bien vouloir voter à main levée pour, contre ou de s'abstenir pour la liste des modifications exposées.

Articles à modifier	Propositions
<p>2.1/ Objet L'association a pour but, sur la région Grand Est de :</p> <p>a) créer, gérer et mettre à disposition des entreprises adhérentes un centre de ressources destiné à favoriser l'expansion du secteur de l'ameublement, de l'aménagement d'espaces de vie et du marché du luxe ayant leur siège social ou un établissement situé en région Grand Est.</p> <p>e) apporter son expertise régionale et sa maîtrise d'œuvre à toute action collective intéressant le secteur de l'ameublement, de l'aménagement d'espaces de vie et le marché du luxe en France et à l'étranger.</p>	<p>2.1 / Objet</p> <p>« a) ...l'expansion des secteurs de l'ameublement, ...</p> <p>e) ...toute action collective intéressant les secteurs de l'ameublement, ... »</p>
<p>2.2/ Moyens d'action Les moyens d'actions du PLAB Grand Est sont arrêtés par son Conseil d'Administration. Ils sont mis en œuvre sous l'autorité d'un Directeur Général.</p> <p>Par ailleurs l'association pourra mettre en place un club « Terre de Luxe » destiné à mener des actions collectives exclusivement tournées vers les entreprises du marché du luxe, dont l'accès sera réservé aux membres de l'association issus de ce secteur et qui auront été préalablement approuvés dans les conditions fixées à l'article 4 des présents statuts ainsi qu'au règlement intérieur le cas échéant.</p>	<p>« 2.2/Mode opératoire Le mode opératoire des actions menées par le PLAB Grand Est est défini par le Conseil d'Administration. » (Supprimer la phrase et le paragraphe suivants)</p>
<p>3.1.1/ Les membres adhérents Il existe deux catégories de membres adhérents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les entreprises ayant leur siège social en région Grand Est ou dans un département signataire d'une convention avec le PLAB 	<p>3.1.1/ Les membres adhérents « Il existe deux catégories de membres adhérents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les entreprises ..., fabricants de mobilier et d'ensembles pour les secteurs

<p>Grand Est ainsi que les établissements d'entreprises installés en région Grand Est, fabricant des meubles ou des produits commercialisés sur le marché de l'ameublement.</p> <p>- Les entreprises ayant leur siège social en région Grand Est ou dans un département signataire d'une convention avec le PLAB Grand Est ainsi que les établissements d'entreprises installés en région Grand Est et fabricant des produits destinés à l'aménagement d'espaces de vie ou de la décoration. Ces derniers devront être préalablement agréés par le Conseil d'administration.</p> <p>Les membres adhérents pourront accéder, dans les conditions fixées à l'article 4 des présents statuts, au club « Terre de luxe » du PLAB Grand Est.</p> <p>Le Conseil d'administration transmettra au Comité de validation du club « Terre de Luxe » visé à l'article 4 des présents statuts les candidatures des membres souhaitant intégrer le club.</p> <p>A cet égard, le Conseil d'administration est tenu de saisir le Comité de validation du club « Terre de Luxe » dans les 15 jours suivant la postulation du candidat à l'intégration audit club. Cette saisine est effectuée par le Conseil d'administration au moins quinze jours avant la date prévue de délibéré du Comité.</p> <p>Le Comité statuera alors dans les conditions fixées à l'article 4.</p>	<p>de l'ameublement, de l'aménagement d'espaces de vie et du marché du luxe.</p> <p>- Les entreprises ... :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fabricants d'articles de décoration • Sous-traitants • Prestataires de services <p>pour les secteurs de l'ameublement, de l'aménagement d'espaces de vie et du marché du luxe. Ces derniers devront être préalablement agréés par le Conseil d'administration.</p> <p>Le Conseil d'Administration validera l'intégration de nouveaux membres au sein du club « Terre de Luxe » visé à l'article 4 des présents statuts ... » (Supprimer les 3 phrases suivantes)</p>
<p>3.2/ Les cotisations</p> <p>Les membres adhérents versent des cotisations dans les conditions suivantes :</p> <p>Les entreprises non adhérentes à l'UNIFA - Union Nationale des Industries Françaises de l'Ameublement ou à l'UNAMA - Union Nationale de l'Artisanat des Métiers de l'Ameublement - syndicats professionnels, doivent verser une cotisation annuelle au PLAB Grand Est dont le montant est déterminé par le Conseil d'administration</p> <p>Les entreprises adhérentes à l'UNIFA - Union Nationale des Industries Françaises de l'Ameublement ou à l'UNAMA - Union Nationale de l'Artisanat des Métiers de l'Ameublement - syndicats professionnels, doivent verser une cotisation annuelle au PLAB Grand Est dont le montant est déterminé par le Conseil d'administration, à l'exception d'une requête spécifique devant être gérée dans le cadre d'une</p>	<p>3.2/Les cotisations</p> <p>« - Les entreprises non adhérentes à l'Ameublement Français ou à l'UNAMA, ... - Les entreprises adhérentes à l'Ameublement Français ou à l'UNAMA, ... »</p>

<p>convention entre l'un des deux syndicats professionnels et l'association PLAB Grand Est.</p> <p>-</p>	
<p>4°) Conditions d'accès et d'exclusion au club « Terre de Luxe » L'association dispose d'un club dont l'accès est réservé aux membres adhérents agréés dans les conditions fixées au présent article.</p> <p>A cette fin, il est constitué un Comité de validation chargé d'étudier les candidatures précitées.</p> <p>Ce Comité sera chargé d'apprécier les conditions d'exercice de l'activité de chaque candidat au regard de critères, plus amplement définis au règlement intérieur de l'association, de savoir-faire, de notoriété et d'expertise acquis dans le secteur concerné. Il sera composé des personnes suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le correspondant régional de l'INMA de la région Grand Est - le président de l'association PLAB Grand Est - le vice-président du club « Terre de Luxe » de l'association PLAB Grand Est - le directeur de l'association PLAB Grand Est <p>Le Vice-président « Terre de Luxe » du PLAB Grand Est assurera la représentation de ce club aux Conseils d'administration et aux Assemblées Générales de l'association.</p> <p>Le Comité est saisi dans les conditions fixées à l'article 3.1.1/ des présents statuts par le Conseil d'administration.</p> <p>Il délibère valablement sous réserve du respect du quorum fixé à la moitié des membres présents ou représentés et prend ses décisions à la majorité des membres présents ou représentés.</p> <p>En cas d'égalité des voix, la voix du Vice-président « Terre de Luxe » du PLAB Grand Est sera prépondérante.</p>	<p>4/ Condition d'accès et d'exclusion au club « Terre de Luxe »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Supprimer la 2ème phrase : « A cette fin, il est constitué ... » - 3ème phrase : remplacer « Ce Comité » par « Le Conseil d'Administration du PLAB Grand Est » - Supprimer le chapitre avec la composition du comité de validation - Supprimer les 3 dernières phrases de « Le Comité est saisisera prépondérante ».
<p>6.1.1/ Le PLAB est administré par un conseil d'administration Le Conseil d'administration comprend tous les membres de droit ainsi qu'entre 6 à 12 membres adhérents élus par l'Assemblée Générale parmi les entreprises répondant aux critères de l'article 3.</p>	<p>6.1.1/ Le PLAB Grand Est est administré par un Conseil d'Administration « Le Conseil d'Administration comprend tous les membres de droit ainsi qu'entre 6 à 20 membres adhérents élus ... »</p>

<p>Les entreprises sont représentées par leur représentant légal en exercice, ou toute autre personne dûment habilitée à cet effet.</p>	
<p>6.1.9/ Le Conseil d'Administration est compétent pour décider de l'utilisation et de l'usage qui pourraient être fait de la marque « Terre de Luxe ».</p> <p>Il devra toutefois obtenir l'autorisation préalable des fondateurs de ladite marque admis au sein du club « Terre de Luxe ».</p> <p>Il devra solliciter cette autorisation, par tous moyens à sa convenance, au minimum quinze jours avant l'envoi aux administrateurs de la convocation au Conseil d'Administration appelé à statuer sur cet ordre du jour et l'obtenir dans ce délai.</p> <p>L'autorisation devra être obtenue à la majorité des 2/3 des membres concernés.</p>	<p>6.1.9/ Ne conserver que la 1ère phrase et supprimer la suite du chapitre.</p>

⇒ Décision : Les modifications présentées à apporter aux statuts du PLAB Grand Est sont votées à l'unanimité.

IV – Pouvoirs donnés à la présidente pour effectuer les formalités de publicité requises

⇒ Décision : L'assemblée générale vote à l'unanimité pour donner tous pouvoirs à la présidente pour effectuer les formalités de publicité requises, suite à la modification des statuts du PLAB Grand Est.

V - Programme de la journée de visite de Madame Lilla Merabet et de la délégation du Grand Est à Liffol le Grand

- 10 h 00 : accueil et visite de l'entreprise Collection Pierre Counot Blandin
- 11 h 00 : visite de l'entreprise Laval
- 12 h 00 : discours et échanges avec les participants autour d'un cocktail déjeunatoire dans les locaux de l'AFPIA Grand Est
- 14 h 00 : visite de l'AFPIA Grand Est

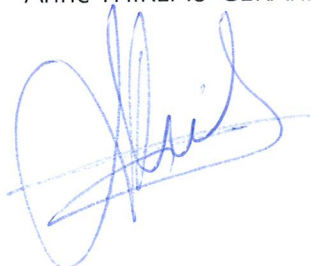
VI – Questions diverses et conclusion

Madame Anne Thireau-Gérard, Présidente, remercie l'assemblée et l'invite à suivre le programme de visites et d'échanges prévus à l'occasion de la venue de Madame Merabet et de la délégation de la Région Grand Est.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 10 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal signé par la Présidente et la secrétaire de séance.

La Présidente,
Anne THIREAU-GERARD



La secrétaire de séance,
Francine NICOLAS

